

Mode de paiement

Numéro de la carte _____	Date d'expiration _____/____
<input type="radio"/> Visa	<input type="radio"/> MasterCard
(exclut les cartes débit Visa et MasterCard)	
Montant total joint/ autorisé _____	\$
Nom sur la carte _____	Signature du titulaire de la carte _____

Paiement

- **N'envoyez pas d'argent.** Les règlements postaux interdisent l'envoi par la poste d'argent en espèces.
- Pour les demandes de l'extérieur du Canada, envoyer un mandat-poste canadien.
- Les paiements doivent être faits par chèque ou par mandat-poste libellé à l'ordre de « *eHealth Saskatchewan* ». Les paiements par chèque seront conservés pendant six jours ouvrables jusqu'à ce que les Registres de santé reçoivent un avis de la banque indiquant que le chèque a été compensé.
- **Service urgent – Droits supplémentaires de 30 \$** – Lorsqu'un service urgent est requis pour un certificat de naissance, de décès ou de mariage, les clients peuvent recourir à l'option Service urgent. Si la demande est complète et que les renseignements qui y figurent correspondent à ceux de nos dossiers et que l'événement a été enregistré, la demande sera traitée aussi rapidement que possible.
 - Afin d'obtenir un service urgent, il faut que la demande réponde à un des critères suivants :
 - a) Voyage immédiat – le client a fait des réservations de vacances. Il doit fournir une preuve de réservation (p. ex. : son itinéraire de voyage).
 - b) Voyage d'urgence – le client doit partir en voyage en raison d'une urgence personnelle (p. ex. : décès d'un membre de sa famille à l'extérieur de la province).
 - Le client peut demander que le document soit envoyé par messagerie ou bien remis en mains propres. Cette dernière option n'est possible qu'à Regina et pendant les heures normales d'ouverture de bureau.
 - Lorsqu'un client vient chercher un document en personne, les renseignements suivants doivent être fournis ou le document ne pourra pas lui être remis :
 - Le client doit présenter un document d'identification.
 - Si une personne vient chercher un document à la place du client, cette personne doit avoir l'autorisation écrite du client, plus un document d'identification personnelle.
 - Les frais de service d'urgence s'élèvent à 30 \$ par commande et s'ajoutent aux coûts des documents demandés.

Droits

- **Certificats – 35 \$ ou 40 \$**
 - Le certificat renferme des renseignements tirés de l'acte original d'enregistrement.
- **Photocopies certifiées conformes d'un enregistrement – 55 \$**
 - Une photocopie certifiée d'un enregistrement est un duplicata de l'acte original d'enregistrement.
- **Photocopies généalogiques d'un enregistrement – 55 \$**
 - Une photocopie généalogique d'un enregistrement est un duplicata de l'acte original d'enregistrement et porte la mention « ForGenealogy Only » (réservé à la généalogie).
- **Recherche d'enregistrement – 25 \$ pour chaque période de recherche portant sur trois années consécutives ou moins**
 - Des droits seront exigés si une recherche d'enregistrement est demandée et qu'aucun produit n'est délivré.